



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 47437

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions qui pourraient être prises en vue d'inciter les salariés à développer leurs compétences professionnelles. La seconde loi sur la réduction du temps de travail prévoit les conditions dans lesquelles la formation hors temps de travail peut se développer. Au-delà des possibilités offertes par cette loi, il s'avère que de nombreux salariés souhaitent aujourd'hui suivre, en dehors de leur temps de travail, des formations complémentaires que certains sont prêts à prendre en charge eux-mêmes. Dans cette perspective, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'envisager la déductibilité fiscale des dépenses de formation engagées par les salariés, de même que l'application du taux réduit de TVA sur les prestations de formation correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47437

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3501